

Contrat d'entretien pour fourneaux à pellet

Entretien et service de dépannage dans les 48 heures (jours ouvrables)

Adresse de l'installation:

Adresse de facturation

Adresse du propriétaire:

Fabricant:

Type de fourneau:

No du fourneau:

Object contractuel

Début du contrat:

(Le contrat débute toujours le 1^{er} du mois)

Prix annuel hors TVA Fr. 350.00

(Forfait de déplacement incl. Sans matériel et nettoyage côté fumées)

Le présent contrat d'entretien est passé entre les parties contractantes pour une année. Les conditions générales applicables au présent contrat que reconnaissent les parties par signature, sont stipulées au verso.

Lieu et date:

Client:

Berguerand brûleurs Sarl

Conditions générales

1. Contrat d'entretien

Par ce contrat d'entretien, votre fourneau à pellets bénéficie d'un suivi professionnel.

2. Prestations

L'entreprise officielle de service Berguerand brûleurs Sàrl, prend en charge l'entretien annuel de votre poêle RIKA. Elle veille à ce que votre appareil à pellets fonctionne sans dérangement et correctement.

Le contrat d'entretien porte sur la levée des dérangements d'exploitation dans les **48 heures, jours ouvrables**, ou selon entente avec le client. En cas d'urgence, la sécurité la meilleure est ainsi garantie

3. L'entretien annuel comprend

- Une révision par période contractuelle
- Nettoyage et contrôle de tous les éléments mobiles et électriques
- Contrôle de l'arrivée de l'air comburant
- Contrôle des paramètres de commande
- Contrôle de la combustion
- Mesure du tirage des conduits d'évacuation des fumées
- Rédaction et remise du rapport d'entretien

4. L'entretien annuel ne comprend pas:

- La réparation de dommages ou de dérangements dus à la non observation des prescriptions d'exploitation ou les dommages provenant de l'utilisation d'un combustible erroné, foudre ou dégâts d'eau
- Réparation des dérangements provenant d'une panne d'électricité ou dégâts de gel
- Le nettoyage, côté gaz de combustion, de l'installation
- La remise en état après une intervention ou des modifications entreprises par des tiers sur l'installation
- Les quelconques interventions lorsque les réparations nécessaires et proposées ainsi que les travaux de révision sont refusés ou négligés
- La mise en état après des travaux de transformation et d'assainissement
- Les pièces de rechange nécessaires
- Le contrat d'entretien exclu toute demande d'indemnisation pour des dommages indirects.

5. Conditions contractuelles

Durée du contrat: Le contrat d'entretien est valable pour une année. Sans résiliation de part et d'autre dans un délai de deux mois avant son expiration, il se renouvelle tacitement.

Prix: le prix contractuel, annuel, est dû; il est adapté tacitement et sans préavis au renchérissement annuel.

Vente de l'immeuble: Si l'immeuble dans lequel le fourneau à pellets installé est vendu, le nouveau propriétaire peut reprendre le contrat d'entretien aux mêmes conditions et sans restriction.

Généralité: Les appareils hors garantie depuis plus d'une année doivent, avant le début du contrat, être soumis à un contrôle rémunéré devant permettre d'évaluer l'état de l'installation.

Conditions de paiement: Le prix découlant du contrat d'entretien doit être payé dans les 14 jours qui suivent la réception de la facture.

Le lieu de juridiction, élection de for: Pour tout litige entre les parties naissant du présent contrat, l'autorité judiciaire compétente est le tribunal du district de l'Entremont

Signature du client :